

APPEL À LA VIGILANCE : Éclosion de variole simienne (Monkeypox) à Montréal et autres régions

Situation épidémiologique

En suivi de l'appel à la vigilance du 20 mai et mise à jour du 3 juin 2022 concernant un agrégat de lésions ulcéreuses inhabituelles d'origine indéterminée, voici une mise à jour de la situation. En date du 7 juin 2022, 91 cas probables ou confirmés de variole simienne ont été rapportés au Québec. Pour le moment, les cas sont majoritairement de Montréal. D'autres régions RSS ont déclarés des cas (Lanaudière, Laurentides et Montérégie). À l'heure actuelle, aucun cas n'a été confirmé chez une personne de la région de la Capitale-Nationale. Selon l'information obtenue lors de l'enquête auprès des cas (n=76), tous sont des adultes de sexe masculin âgés d'entre 20 ans et 63 ans. 80% des cas ont présenté des symptômes systémiques (7% sans symptômes systémique et 13% inconnu) et 86% ont présenté des lésions cutanées (1% sans lésion et 13% inconnu). L'éclosion continue d'affecter majoritairement des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH). Un cas de transmission chez un contact domiciliaire a été rapporté jusqu'à présent. Trois hospitalisations pour la variole simienne ont été documentées. Aucun cas grave de variole simienne n'a été rapporté au Québec.

Présentation clinique

La présentation clinique de la variole simienne inclut généralement un prodrome systémique de fièvre, frissons, sueurs nocturnes, céphalée, fatigue, myalgies, arthralgies et adénopathies, suivi de 1 à 3 jours plus tard par des lésions cutanées (cycle de macules, papules, vésicules, pustules et croûtes) débutant au visage et se déplaçant vers le reste du corps. Les cas déclarés jusqu'à maintenant au Québec présentent le plus souvent des lésions aux organes génitaux (50 %), dans la région anale (40 %), au torse (34 %), au visage (30 %), à la bouche (28 %), et aux extrémités (28 %) incluant les régions palmaires (24 %) et plantaires (10 %).

La période d'incubation est de 5 à 21 jours (habituellement de 5 à 7 jours). La maladie dure de 2 à 4 semaines. La période de contagiosité débute dès l'apparition des symptômes (incluant les symptômes systémiques) jusqu'à ce que les lésions cutanées soient entièrement croûtées, tombées et que de la peau saine soit présente.

Traitement et prophylaxie post exposition

Il n'y a pas de traitement spécifique pour la variole simienne. Une résolution spontanée des symptômes est généralement observée après 2 à 4 semaines. Les personnes immunodéprimées, les femmes enceintes et les enfants âgés de moins de 12 ans sont plus à risque de complications.

Une vaccination en prophylaxie post-exposition est recommandée pour les personnes asymptomatique âgées de 18 ans et plus ayant eu une exposition significative avec un cas probable ou confirmé après l'enquête épidémiologique et évaluation par la santé publique. Le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) a émis un avis sur l'utilisation de ce vaccin [Vaccination contre la variole simienne](#). Pour plus de détails, consulter l'avis du CIQ sur l'utilisation de ce vaccin [Vaccination contre la variole simienne](#) ou la section [Vaccin contre la variole et la variole simienne](#) dans le *Protocole d'immunisation du Québec*.

Un corridor de service a été établi pour faciliter l'offre de vaccination dans la région de Montréal et de la Capitale-Nationale; d'autres ententes pourront aussi s'ajouter, au besoin.

Dans la Capitale-Nationale, une offre de vaccination est disponible du lundi au vendredi sur rendez-vous au SIDEP (CLSC Haute-Ville) pour :

- La prophylaxie post-exposition des contacts de cas probable ou confirmé, sur évaluation et référence de la santé publique
- La vaccination préventive des personnes qui répondent aux [critères de la DSPublique de Montréal](#), notamment :
 - Homme (cis ou trans) ayant eu des relations sexuelles avec un homme (cis ou trans) à Montréal, dans un lieu de socialisation ou un événement avec sexualité sur place (ex : sauna, fête sexuelle, relation dans les parcs, etc.) dans les derniers 14 jours.
 - Homme (cis ou trans) rapportant des contacts sexuels avec 2 partenaires masculins ou plus dans les derniers 14 jours à Montréal.
 - Homme (cis ou trans) rapportant avoir reçu de l'argent ou autre bien en échange de relations sexuelles avec des hommes dans les derniers 14 jours à Montréal.

La personne peut prendre rendez-vous au SIDEP au 418-641-2572, poste 35305.

Les professionnels de santé peuvent appeler le cellulaire de garde des infirmières SIDEP au 418-520-9302 (numéro réservé aux professionnels, ne pas transmettre à la clientèle).

En raison du nombre limité de doses de vaccin disponibles, la vaccination préventive des personnes répondant aux critères ci-haut sera fonction de la disponibilité des doses.

10 juin 2022

Info-MADO

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes seront ajustées selon l'évolution de la situation épidémiologique.

1. Mettre en place les précautions appropriées lors de l'évaluation clinique de patients présentant des lésions cutanées suggestives d'orthopoxvirus simien :

Il est important qu'un triage diligent permettant d'identifier les personnes présentant des symptômes de variole simienne soit mis en place dans les cliniques médicales et les centres hospitaliers afin que les mesures de précautions appropriées soient appliquées rapidement lors de la consultation. Pour plus d'information, consulter [les recommandations intérimaires concernant les Mesures de prévention et de contrôle pour les cliniques médicales et les centres hospitaliers de soins de courte durée pour la variole simienne](#), émise le 25 mai par l'INSPQ.

2. Évaluer et assurer la prise en charge des personnes présentant des lésions cutanées ou au niveau des muqueuses inhabituelles :

- Envisager les étiologies les plus communes, soit l'herpès simplex, la syphilis, le virus varicella-zoster ou la lymphogranulomatose vénérienne. Se référer aux [Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement](#) et les [guides d'usage optimal de l'INESSS](#) pour connaître les tests diagnostiques et les recommandations de prise en charge.

3. Investiguer les personnes répondant à la définition de cas suspect ou probable d'infection à orthopoxvirus (Voir encadré).

- Se référer à la correspondance émise par le Laboratoire de santé publique du Québec le 6 juin 2022 pour connaître les particularités liées aux prélèvements, spécimens et analyses requis pour la recherche de cet agent pathogène. Le 2 juin 2022, Transport Canada a émis un certificat temporaire, TU0886, pour les envois terrestres des échantillons cliniques de variole simienne. Ce certificat permet d'envoyer les échantillons en catégorie B. Veuillez noter que le transport aérien doit toujours se faire en catégorie A.
- Si des prélèvements sont réalisés, en aviser le ou la microbiologiste-infectiologue de garde à l'hôpital où les échantillons sont envoyés afin de s'assurer de leur traitement prioritaire.

4. Recommander à la personne symptomatique sous investigation pour une variole simienne de :

- Porter un masque médical lors d'interaction sociale ;
- Couvrir ses lésions;
- Éviter les contacts sexuels;
- Privilégier un mode de transport qui minimise les contacts directs avec d'autres personnes

De plus, pour les personnes qui répondent à la définition de cas probables ou confirmés, des mesures additionnelles sont recommandées :

- S'isoler à domicile et limiter, si possible, les contacts avec les membres du domicile jusqu'à ce que les croûtes recouvrant les lésions cutanées soient tombées et qu'une couche de peau saine soit présente ou que le diagnostic de variole simienne ait été infirmé;
- Éviter particulièrement les contacts avec des personnes immunodéprimées, les femmes enceintes et les enfants de moins de 12 ans jusqu'à la levée de l'isolement.
- Ne pas partager ses objets personnels tels que vêtements, literie, ustensiles, etc.
- Prendre des précautions lors de la manipulation des pansements ou du linge souillé pour limiter les risques de contamination (ex. : literie, serviettes et vêtements). Déposer les pansements souillés dans un sac ou une poubelle fermée. Ne pas secouer ni manipuler le linge souillé d'une manière susceptible de disperser des particules infectieuses dans l'air. Laver le linge souillé dans une machine à laver avec de l'eau tiède et du détergent.
- Se laver les mains à l'eau et au savon avant et après tout contacts avec les lésions ou des objets contaminés; En cas d'absence de lavabo pour l'hygiène des mains à l'eau savonneuse, utiliser une solution hydroalcoolique.
- Nettoyer et désinfecter les surfaces régulièrement à domicile;
- Éviter les contacts avec les animaux, autant que possible.

5. Signaler rapidement à la DSPublique du CIUSSS de la Capitale-Nationale toute personne répondant aux définitions de cas suspect, probable ou confirmé:

Par téléphone ou en utilisant le [formulaire de déclaration des MADO](#) en prenant soin de fournir les coordonnées complètes des personnes pour que l'équipe de la DSPublique puisse rapidement procéder à l'enquête épidémiologique et aux interventions auprès des contacts.

Ces recommandations intérimaires pourraient être modifiées au cours des prochains jours selon l'évolution de la situation. Les professionnels du réseau sont invités à suivre ces mises à jour.

ENCADRÉ : DÉFINITIONS DE CAS**CAS SUSPECT**

Personne qui présente des lésions cutanées¹ avec au moins un symptôme systémique (fièvre, céphalée, myalgie, arthralgie, dorsalgie ou lymphadénopathies) sans autre cause évidente.

OU

Personne qui présente des lésions cutanées¹ génitales, périanales ou orales sans autre cause évidente.

CAS PROBABLE

Détection d'un virus du genre orthopox par un test de laboratoire approprié

OU

Cas suspect qui répond à l'un des deux critères suivants :

- exposition significative² avec un cas confirmé de variole simienne dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes;

OU

- homme ayant eu au moins un contact sexuel avec un autre homme dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes;

CAS CONFIRMÉ

Détection de l'orthopoxvirus simien par un test de laboratoire approprié.

¹ Macules, papules, vésicules, pustules, ulcères, lésions croutées.

² Exposition significative : Personne dont la peau ou une muqueuse a été en contact direct avec des lésions cutanées ou avec des liquides biologiques ou des surfaces et objets contaminés par les liquides biologiques, incluant les vêtements et la literie du cas **OU** contact à moins d'un mètre face à face pendant 3 heures ou plus (cumulatif sur 24h) sans masque de procédure pour le cas et le contact.

De l'information pour les professionnels concernant la variole simienne est disponible sur le site de l'[INSPQ](https://www.inspq.ca) et sera disponible sous peu sur le site web du MSSS. <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/>.

De l'information pour la population est disponible sur le site du gouvernement du Québec et sera mise à jour régulièrement : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/variole-du-singe>

Autres références concernant la variole simienne

- <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/orthopoxvirus-simian.html>
- <https://www.cdc.gov/poxvirus/monkeypox/index.html>
- [Organisation mondiale de la Santé: Orthopoxvirose simienne fiche d'information](#)

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Les Info-MADO sont accessibles en ligne :

<https://www.ciusss-capitalnationale.gouv.qc.ca/expertise-et-partenariat/sante-publique/maladies-infectieuses/maladies>

Pour joindre la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale :

- ▶ Téléphone : 418 666-7000, option 3, option 1
- ▶ Télécopieur confidentiel : 418 661-7153
- ▶ 03drspostedegarde@ssss.gouv.qc.ca

Cette communication est adaptée d'un appel à la vigilance élaboré par le MSSS pour diffusion par les Directions de santé publique régionales